



CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mardi 11 avril 2023 à 18h30

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 11 avril 2023 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie.

PRÉSENTS : Eric MARGERIE, Maire,
Laurence MAUREY (à partir de 19h38), Michel DECAMBOS, Magali LONCLE, Pascal GENISSEL, adjoints,
Sandrine BOURDON, Sophie PHILIPPE, Nelly LEBOUCHER, Marie-Pierre LENAULT, Emmanuel LAUDO, Yoann GIBON (à partir de 19h14), Antoine BARBULEE (à partir de 18h57)

ABSENTS EXCUSÉS : Guillaume LECOEUR, Céline OBIANG OBAME, Sylvain GUILBAULT, David BOUDET, Solène MAURICE-PEROUMAL

POUVOIRS : Laurence MAUREY donne pouvoir à Eric MARGERIE
David BOUDET donne pouvoir à Sandrine BOURDON
Solène MAURICE-PEROUMAL donne pouvoir à Emmanuel LAUDO

SECRÉTAIRE : Emmanuel LAUDO

INVITÉE : Valérie MARJAK, secrétaire générale des services

Emmanuel LAUDO est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint à 18h40.

L'ordre du jour suivant est abordé :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2023

AFFAIRES GENERALES

2. Finalisation du contournement sud de Caen – Vœux

URBANISME

3. Capacité du système d'assainissement de Cagny – Déblocage de l'urbanisation - Information

PERSONNEL COMMUNAL

4. Créations de postes
5. Informations

AFFAIRES SCOLAIRES

6. Compte-rendu du conseil d'école du 16/03/2023

SPORTS – LOISIRS – CULTURE

7. Bibliothèque – Bilan 2022

AFFAIRES SOCIALES

8. Epicerie solidaire - La Passerelle en Val ès dunes – Assemblée générale du 22/03/2023

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

9. CDC Val ès dunes – Procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 16/02/2023
10. CDC Val ès dunes – Procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 15/03/2023
11. CDC Val ès dunes - liste des délibérations examinées lors du conseil communautaire du 23/03/2023
12. CDC Val ès dunes – Communication du rapport d'orientation budgétaire 2023

AFFAIRES DIVERSES

13. Informations diverses
14. Planning trimestriel
15. Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2023

délibération 2023/034

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2023.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (12 voix POUR) :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 28 mars 2023.

AFFAIRES GENERALES

FINALISATION DU CONTOURNEMENT SUD DE CAEN - VOEUX

délibération 2023/035

La réalisation du contournement Sud de Caen vise à une meilleure organisation des déplacements sur l'aire métropolitaine en venant notamment décharger le boulevard périphérique, aujourd'hui très encombré, d'une partie de son trafic. Elle doit également offrir une infrastructure adaptée pour les trafics d'échange et de transit provenant des autoroutes A 13, A 84 et A 88. Enfin, il s'agit également de désengorger les axes secondaires qui servent d'itinéraires de substitution.

Il s'agit de réaliser uniquement le chaînon manquant de 8.5 kms entre la RN 158 et la RD 613

La création d'un itinéraire de substitution permettrait de retrouver sur ces axes une circulation apaisée. Pour toutes ces communes et leurs habitants, la décharge du trafic routier et notamment des poids lourds constituera une amélioration sensible du cadre et de la qualité de vie (amélioration de la qualité de l'air et de l'ambiance acoustique le long de ces routes).

La décharge des axes routiers facilitera également les actions des collectivités territoriales pour repenser le partage de l'espace public au profit des modes de déplacements doux (vélo, marche à pied,...).

Une attention particulière sera portée pour la réalisation de ce tronçon avec la prise en compte de critères environnementaux.

Alors que ce projet figure depuis plus de 25 ans dans les différents documents de planification, la réalisation du « chaînon manquant » n'est plus évoquée depuis une dizaine d'années donnant le sentiment d'abandon larvé qui n'est pas acceptable. Il est donc temps de faire avancer ce dossier.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (12 voix POUR) :

- *Interpelle Monsieur le Préfet de Région pour :*
 - *L'inscription du contournement sud dans le cadre du CPER (Contrat de Plan Etat Région),*

- L'organisation d'une réunion avec les co-financeurs dans les meilleurs délais associant la SAPN,
- La communication d'un calendrier pour la mise en œuvre de ce projet incluant les études engagées par la DREAL,
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

URBANISME

CAPACITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE CAGNY – DEBLOCAGE DE L'URBANISATION - INFORMATION

(Rapporteur Pascal GENISSEL)

Lors de la réunion du 16 mars 2023 à la mairie de Cagny, le bureau d'études Safège, a présenté l'étude capacitaire de la station de traitement des eaux usées (STEU) réalisée suite au blocage de l'urbanisation sur le secteur raccordé au STEU (Cagny, Emiéville et Frénoville partiellement). Ce blocage a été imposé par la Préfecture au vu de la surcharge hydraulique en entrée de la STEU et à la non-conformité qui en a découlé.

Suite à cette réunion, la CDC Valès dunes, qui a la compétence assainissement s'est engagée par courrier envoyé à la DDTM à déposer un dossier de demande de requalification de la capacité de la STEU pour septembre 2023 portant uniquement sur l'augmentation de la capacité hydraulique à 1500 m³ /j, à démarrer en 2023 le diagnostic complémentaire du système de collecte et à réaliser les travaux prévus au schéma directeur d'assainissement. En conséquence, la DDTM a précisé par courrier daté du 29 mars 2023 que l'urbanisation pouvait être débloquée.

Emmanuel Laudo évoque la station d'épuration de l'ancienne sucrerie qui pourrait être utilisée si besoin et compléter la station d'épuration actuelle. Monsieur le Maire précise que ce serait à l'étude dans les mois qui viendront.

PERSONNEL COMMUNAL

CREATIONS DE POSTES

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

délibération 2022/036

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal,
 Considérant la nécessité de créer un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe afin d'assurer le remplacement d'un agent technicien principal de 1^{ère} classe au poste de responsable du service technique ayant demandé sa mutation,

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2023,

Filière : technique

Cadre d'emploi : technicien

Grade : technicien principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

L'emploi au grade de technicien principal de 1^{ère} classe sera supprimé après avis du comité technique du centre de gestion du Calvados lors d'un prochain conseil municipal.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (12 voix POUR) :

- Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- Donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

délibération 2022/037

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 2/05/2023, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35h (35/35^{ème}) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 4 mois suite à un accroissement temporaire d'activité au service technique. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 340 (indice de rémunération IM 353).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (12 voix POUR) :

- Décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments, suite à l'accroissement temporaire d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 h (35/35^{ème}), à compter du 2/05/2023 pour une durée maximale de 4 mois,
- Dit que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 340 (indice de rémunération IM 353), à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,
- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2023,
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant.

CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

délibération 2022/038

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'entretien saisonnier des espaces verts, de la voirie et des bâtiments afin d'assurer le bon fonctionnement du service technique. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité, notamment pendant la période estivale.

Ainsi en raison des tâches à effectuer, il propose de créer deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C dont la durée hebdomadaire de service

est de 35h (35/35^{ème}) et de l'autoriser à recruter deux agents contractuels pour une durée de trois mois suite à un accroissement saisonnier d'activité au service technique.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 340 (indice de rémunération IM 353).

Monsieur le Maire est chargé de recruter les deux agents contractuels et de signer les contrats de travail.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (12 voix POUR) :

- Décide de créer deux emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments, suite à l'accroissement saisonnier d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 h (35/35^{ème}), à compter du 1/06/2023 pour une durée maximale de 3 mois,
- Dit que la rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 340 (indice de rémunération IM 353), à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur,
- La dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2023,
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant tout document s'y rapportant.

(Arrivée d'Antoine Barbulée)

INFORMATION

(Rapporteur Monsieur le Maire)

- Monsieur le Maire informe que suite à la demande de mutation et de promotion du responsable du service technique de la commune, une procédure de recrutement a été mise en place. Un agent a été recruté au poste de responsable du service technique à partir du 26 juin 2023.
- Une personne du service technique « périscolaire et entretien des bâtiments », ayant un poste d'agent contractuel à temps non complet de 25h, a démissionné car elle a trouvé un temps plein ailleurs. Elle sera remplacée par un agent contractuel de la commune. Une procédure de recrutement est en cours.
- Monsieur le Maire précise qu'il est en attente d'une réponse de Monsieur le Maire d'Argences concernant la mutualisation d'un poste de policier municipal avec les communes d'Argences et de Moulton. Dans l'hypothèse d'une réponse négative, le bureau municipal a émis un avis favorable pour le recrutement par la commune d'un policier municipal avec un véhicule.

AFFAIRES SCOLAIRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 16/03/2023

(Rapporteur Magali LONCLE)

Les points suivants ont été abordés :

- Hygiène et sécurité : un deuxième exercice incendie sera effectué avant les vacances.
- Effectifs : 258 élèves sont attendus à la prochaine rentrée scolaire, nombre qui pourrait évoluer à la hausse avec l'arrivée de nouvelles familles à Cagny suite à l'achèvement de nouvelles constructions. L'ouverture d'une 11^{ème} classe a été annoncée officiellement. Au vu de la répartition des effectifs, une classe de maternelle est envisagée dans les locaux actuels.
- Evaluations mi – CP : des progrès ont été notés et les résultats sont plutôt bons.
- Programme PHARE (Plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges) : les élèves et les enseignants ont apprécié les interventions de la LEN (Ligue de l'Enseignement de Normandie).
- Conseil des enfants : le premier conseil des enfants a eu lieu. Différentes demandes (jeux de cour, traçage de parcours, nouveau filet de basket) ont été effectuées auprès de la mairie et les délégués ont été reçus par Monsieur le Maire. Les commandes ont été réalisées et

certaines déjà arrivées. Les enfants sont très satisfaits des relations et des réalisations effectuées par la municipalité et la remercient.

- Liaison CM2 – 6^{ème} : un conseil école / collège a eu lieu en janvier. Les évaluations nationales ont montré de mauvais résultats en grammaire. L'école a reçu une documentation pédagogique à ce sujet.
- Projets et sorties pédagogiques : carnaval, exposition de travaux artistiques, théâtre, visites de différents sites de Cagny, parcours culturels, sortie de fin d'année, visite de l'Assemblée nationale, piscine, judo sont au programme.

SPORTS – LOISIRS - CULTURE

BIBLIOTHEQUE – BILAN 2022

En attendant l'arrivée de Laurence Maurey, rapporteur, excusée pour son retard en raison de contraintes professionnelles, ce point sera abordé à la fin du conseil municipal.

AFFAIRES SOCIALES

EPICERIE SOLIDAIRE – LA PASSERELLE EN VAL ES DUNES – ASSEMBLEE GENERALE DU 22/03/2023

(Rapporteur Magali LONCLE)

Pour la septième année de fonctionnement de l'épicerie sociale, l'assemblée générale s'est tenue pour statuer sur les comptes de l'exercice 2022 et exposer le bilan d'activité.

Le Président, Jean-René Pitrou, a présenté le rapport d'activité :

- 418 dossiers ont été créés depuis l'ouverture de l'épicerie sociale en novembre 2015.
- 95 familles du territoire de la communauté de communes Val ès dunes viennent régulièrement. Elles représentent 330 bouches à nourrir.
- 55 tonnes de nourriture ont été données par la Banque alimentaire du Calvados. A cela s'ajoutent les 3,5 tonnes des collectes de printemps et d'automne, les légumes de la cueillette de Cagny, les pains du Fournil de Cyril à Moulton et les surplus des écoles d'Argences et de Moulton-Chicheboville.
- Cela représente l'équivalent de 8 800 rations sur l'année et 7 900 heures de bénévolat avec 90 bénévoles.
- L'épicerie sociale a vu la participation financière des bénéficiaires baisser de 8 %. Ce qui est dû à une diminution de la part de la Banque alimentaire (- 10 %) et à la loi Egalim qui permet aux grandes surfaces de mettre en vente des produits à date courte, produits qui pouvaient être récupérés par l'épicerie sociale auparavant.
- Les bénéficiaires règlent une participation financière de 10 à 15 % du montant des produits achetés en fonction de leurs ressources mensuelles. Un passage par semaine est autorisé.
- Le contrat aidé d'un salarié a pu être renouvelé mais l'aide accordée par l'Etat est passée de 60 à 45 %. L'épicerie sociale a demandé aux communes de la CDC Val ès dunes une augmentation de leur subvention. Une convention avec l'épicerie, les communes de la CDC et la CDC devrait être mise en place en se basant sur un montant de 0,75 € par habitant pour les communes et 0,25 € par habitant pour la CDC dans le cadre de sa compétence.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC VAL ES DUNES – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16/02/2023

(Eric MARGERIE, rapporteur)

Le conseil communautaire :

- Accepte la conclusion d'un nouveau contrat de territoire avec le Département pour la période 2022-2026.
- Décide de créer un budget annexe « Zone d'activités Val ès dunes 1 ».
- Accepte la signature d'une convention de réserve foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour le site de la sucrerie de Cagny et engage la CDC Val ès dunes à racheter, ou à faire racheter par un opérateur de son choix, le bien acquis dans un délai de cinq ans.

CDC VAL ES DUNES – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15/03/2023

Le conseil communautaire :

- Approuve la conclusion prochaine avec la SPL NORMANTRI du marché public de services portant sur des prestations relatives au tri des collectes sélectives d'emballages.

(Arrivée de Yoann GIBON)

CDC VAL ES DUNES - LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23/03/2023

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu la liste des délibérations du conseil communautaire du 23/03/2023 et que le procès-verbal du dernier conseil communautaire sera présenté lors du prochain conseil municipal.

COMMUNICATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

délibération 2022/039

La CDC Val ès dunes a adressé à la commune son rapport d'orientation budgétaire 2023 qui a été communiqué aux membres du conseil municipal.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR)

- Prend acte de la communication du rapport d'orientation budgétaire 2023 de la CDC Val ès dunes,

AFFAIRES DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations suivantes sont communiquées aux membres du conseil municipal :

- Sylvaine Deslandes, agent en charge de la bibliothèque, remercie Monsieur le Maire pour le passage de son temps de travail à 35h. Elle précise que l'augmentation du nombre d'heures d'ouverture de la bibliothèque (16h par semaine) a eu un réel impact sur le nombre d'entrées des visiteurs. Ainsi, elle a accueilli la 300^{ème} visite le 31 mars alors que jusqu'à présent, le barre des 200 visiteurs n'a été dépassée que 4 fois depuis 2008 (211 visiteurs en mars 2015, 243 visiteurs en février 2020, 236 visiteurs en octobre 2022 et 234 visiteurs en février 2023).
- Le Département du Calvados a transmis à la commune un arrêté temporaire de circulation à compter du 15 mai 2023 jusqu'au 9 juin 2023. La circulation sera interdite sur certaines parties de routes départementales impactant les communes de Bourguébus, Frénoville et Soliers. Une déviation sera mise en place et empruntera les départementales 225 et 613 située sur le territoire de Cagny.

PLANNING DES REUNIONS

Le planning des réunions couvrant la période d'avril 2023 à juin 2023 est communiqué aux élus.

QUESTIONS DIVERSES

Michel Decambos précise qu'il réunira la commission bâtiments mardi 18 avril 2023 afin d'étudier les devis reçus pour la partie énergétique de l'aménagement de la mairie dans un premier temps.

Pascal Génissel indique que le terrain de l'ancienne casse sera racheté et que le bâtiment devra être démoli.

Sophie Philippe demande des informations au sujet des commerces le long de la RD 613. Pascal Génissel répond qu'il est en attente d'informations.

Emmanuel Laudo évoque l'enlèvement des haies abimées dans le lotissement et demande si cet entretien continuera. Magali Loncle répond que la commune attend l'arrivée du nouveau responsable du service technique pour continuer la reprise des espaces verts des hameaux.

Yoann Gibon intervient au sujet de l'ancien Carrefour Contact. Monsieur le Maire répond que le commerce sera bien remplacé par Basic Fit avec une ouverture prévue fin juin.

Yoann Gibon évoque ensuite la consommation énergétique de la mairie et considère qu'il faudrait réaliser un tableau répertoriant les consommations par bâtiments de la commune. Monsieur le Maire répond que par rapport à ce que la mairie consommait avant et l'augmentation du prix de l'énergie, l'investissement sera amorti beaucoup plus rapidement que prévu et qu'il sera désormais réalisé une ventilation analytique par bâtiment.

(Arrivée de Laurence Maurey)

Yoann Gibon demande si le chauffage est coupé à l'école pendant les vacances scolaires.

Laurence Maurey répond que les radiateurs sont éteints et rallumés suffisamment tôt avant la reprise de l'école et précise que la chaudière reste allumée pour les besoins du centre de loisirs.

Puis le bilan 2022 de la bibliothèque est abordé par Laurence Maurey :

- 1663 entrées en 2021 contre 2045 en 2022 sans augmentation du nombre d'heures d'ouverture au public.
- Les entrées sont plus nombreuses le mercredi. Ce sont les enfants qui fréquentent le plus la bibliothèque, notamment par l'intermédiaire de l'école.
- L'animation « Les p'tites histoires » fonctionne très bien (5 séances en 2022 pour 217 visiteurs) ainsi que les « Bricolages en autonomie » (225 visiteurs).
- La foire aux livres a rapporté 127 €.
- La bibliothèque dispose de jeux de société, notamment pour les enfants de moins de trois ans.
- Les demandes pour 2023 sont les suivantes :
 - o Un budget de 500 € pour continuer à renouveler les rayonnages, 140 € pour deux tables et 431 € pour huit chaises.

Laurence Maurey indique que la mairie a reçu une note explicative de la CDC Valès dunes concernant le permis citoyen. Ce dispositif « Permis citoyen » permet d'allouer 18 bourses au permis par an sur le territoire de la CDC Valès dunes, d'un montant, pour chaque bourse, de 500 €, versé directement à l'auto-école. Il est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans déscolarisés, accompagnés par la Mission Locale et la Maison de Services au public.

En contrepartie de cette aide, les jeunes s'engagent à réaliser une immersion de 35 heures en association, entreprise ou collectivité de la CDC Valès dunes ou de son territoire.

Les bénéficiaires acceptent de s'investir pleinement dans la préparation du permis de conduire et le suivi réalisé par la Mission locale et la Maison de services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le secrétaire de séance,
Emmanuel LAUDO



Le Maire,
Eric MARGERIE



